

Consultation publique sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest

Mémoire présenté par la Fondation David Suzuki

Office de consultation publique de Montréal

27 avril 2017

À propos de la Fondation David Suzuki

Établie en 1990, la Fondation David Suzuki a pour mission de protéger l'environnement et notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir. À travers la science, la sensibilisation et l'engagement du public, et des partenariats avec les entreprises, les gouvernements et les acteurs de la société civile, la Fondation s'emploie à définir et à mettre en œuvre des solutions permettant de vivre en équilibre avec la nature. La Fondation David Suzuki a des bureaux à Vancouver, Toronto et Montréal. Elle compte sur l'appui de plus de 300 000 sympathisants à travers le Canada, dont 100 000 au Québec.

Introduction

En 2015, La Fondation David Suzuki a fait réaliser une évaluation écologique de l'ouest du territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro sur le site couvrant la zone de développement du promoteur (voir figure 1). Ce mémoire est fondé sur les résultats de cette étude. Nous vous présentons ici nos conclusions liées à l'impact du développement proposé sur la faune, mais surtout sur les espèces avec différents statuts de conservation, notamment en ce qui a trait à la fragmentation de leur habitat et de l'importance des friches pour ces espèces.

La faune présente

Le territoire visé par le projet de développement recèle une importante biodiversité qu'il nous a été possible de documenter. En effet, « on y voit des zones avec abondance d'observations d'amphibiens, des points d'observations de reptiles, la localisation de sites d'observations d'oiseaux et des zones avec abondance d'indice de présence de mammifères. »

On observe aussi une forte présence de cerfs de Virginie (voir figure 1, dans la forêt A et B et dans les zones 2 et 4); Ainsi que de nombreuses traces en bordure de ces forêts dans les zones champs où ils trouvent leur nourriture.

« L'inventaire des pistes hivernales montre aussi la présence de pékans avec une grande abondance de pistes dans les friches 3 et 7, ainsi que dans la forêt C (figure 1). Des traces d'hermines, d'écureuils gris, de rats laveurs, de campagnols à dos roux, de souris sauteuses, de souris sylvestres et de castors ont aussi été observées dans la zone de développement. Des mentions de martres, de visons et de coyotes ont aussi été rapportées et localisées dans la zone d'étude. »

On peut également observer dans la zone de développement plus de 112 espèces d'oiseaux. « Les espèces observées sont à la fois des espèces de forêts, de champs ou d'écotone entre ses habitats. On retrouve aussi des oiseaux de milieux humides et des oiseaux en migration, qui arrêtent au passage pour l'alimentation et le repos. Plusieurs espèces d'oiseaux insectivores et d'oiseaux de proie sont présentes dans la zone de développement ».

Concernant l'inventaire floristique, avec un relevé très partiel, plus de 161 espèces ont été identifiées dans la zone de développement.

Les espèces à statut

L'inventaire de biodiversité réalisé sur le territoire à l'étude a également permis d'identifier de nombreuses espèces jouissant d'un statut de protection en vertu des lois fédérales ou provinciales, incluant deux espèces d'amphibiens (dont une troisième en attente de statut) (voir tableau 3) et neuf espèces d'oiseaux (voir tableau 1). Par exemple, plusieurs couleuvres brunes ont été observées dans les friches 1 et 5 (voir figure 1).

D'autres espèces fauniques à statut ont également été observées à proximité dont l'habitat pourrait être affecté par le développement de cette zone, incluant une espèce de reptile, la tortue géographique, et six espèces d'oiseaux (voir tableau 2). Concernant la flore, trois plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ainsi ont été répertorié sur le territoire (voir tableau 4).

Localisation du couvert forestier, des friches et des champs dans la zone de développement



Figure 1 Localisation du couvert forestier, des friches et des champs dans la zone de développement

Recommandations pour l'avenir du secteur Ouest de Pierrefonds

Tableau 1 espèce d'oiseaux à statut aperçus dans la zone de développement

	Présent dans la zone de développement	Statut
Bruant sauterelle	x	Susceptible (LEMV ¹)
Goglu des prés	x	Menacé (COSEPAC ² , 2010)
Grive des bois	X	Menacé (COSEPAC, 2012)
Hibou des marais	x	Susceptible (LEMV)
Hirondelle de rivage	x	Menacé (COSEPAC, 2013)
Hirondelle rustique	x	Menacé (COSEPAC, 2011)
Pygargue à tête blanche	x	Vulnérable (LEMV)
Quiscale rouilleux	x	Susceptible (LEMV)
Sturnelle des prés	x	Menacé (COSEPAC, 2011)

Il faut également considérer que six espèces d'oiseaux à statut ont également été observés à proximité du développement (tableau 2). On peut donc aisément penser que l'habitat de ces espèces pourrait être affecté par un développement dans la zone.

Tableau 2 Espèces d'oiseaux à statut observés à proximité de la zone de développement

	à proximité de la zone de développement	Statut
Aigle royal	x	Vulnérable (LEMV)
Grive de Bicknell	x	Vulnérable (LEMV)
Martinet ramoneur	x	Susceptible (LEMV)
Paruline azurée	x	Menacé (LEMV)
Paruline du Canada	x	Susceptible (LEMV)
Pioui de l'est	x	Préoccupante (COSEPAC, 2012)

Tableau 3 Espèces de reptiles et amphibiens à statut présents dans la zone de développement

	Présent dans la zone de développement	Statut
Couleuvre brune	x	Susceptible (LEMV)
Couleuvre tachetée	x	préoccupantes S3 (COSEPAC, 2002)
Salamandre du complexe de Jefferson	x	En attente de statut

Tableau 4 Espèces floristiques à statut présent dans la zone de développement

	Présent dans la zone de développement	Statut
Aigremoine pubescente	x	susceptible S1 (LEMV)

¹ LEMV : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

² COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

Recommandations pour l'avenir du secteur Ouest de Pierrefonds

Sanicle du Canada	x	susceptible S1 (LEMV)
Noyer cendré	x	susceptible S3 (LEMV)

Localisation d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées



- LATR : Couleuvre tachetée
- STDE : Couleuvre brune
- GOGÉ : Tortue géographique
- AMCO : Complexe de la salamandre de Jefferson
- DOOR : Goglu des prés
- STMA : Sturnelle des prés
- SACA : Sanicle du Canada
- AGPU : Aigremoine pubescente
- JUCI : Noyé cendré
- ACNI : Érable noire
- DRCL : Dryoptère de Clinton
- HOPY : Athyrie à sores denses
- CAOV : Caryer ovale
- CEOC : micocoulier

Figure 2 Localisations d'espèces floristiques à statut dans la zone de développement

L'impact potentiel du développement projeté sur ces espèces

La totalité des espèces susmentionnées se verraient affectées par un développement immobilier dans leur habitat. La mixité des types de terrain (forêt, friches, champs) aux âges différents fait de cet endroit, un habitat idéal pour plusieurs espèces. Concernant les espèces fauniques, la perte d'habitat ou leur fragmentation « [entraînera] une perte d'individus et une réduction de la connectivité de l'habitat fonctionnel résiduel pour tous les groupes d'espèces analysées. [...] Sous le scénario du développement, le nombre de fragments d'habitat qui deviennent isolés augmente pour tous les groupes d'espèces, mais particulièrement pour les amphibiens en raison de leurs plus faibles capacités de déplacements ».

« Sous le scénario du développement, la biodiversité terrestre subirait une perte significative en raison de la perte d'habitat, l'augmentation de la fragmentation et la diminution de la connectivité des habitats fonctionnels. Finalement, l'effet de bordure serait plus important; entraînant des effets négatifs pour les espèces d'intérieurs. En somme, il pourrait en résulter une réduction du nombre d'individus, une accélération de la disparition locale de certaines espèces et une augmentation de la compétition pour les derniers habitats. »

Recommandations

Notre étude conclut que « Sur l'île de Montréal, les milieux boisés comme les friches, ainsi que des milieux ouverts comme les anciens champs agricoles, sont indispensables à la préservation de la biodiversité. La liste des espèces floristiques, ainsi que des espèces fauniques présente dans la zone d'étude et la zone de développement en témoigne. [...] La liste des oiseaux menacés, vulnérables ou susceptibles, ainsi que des espèces localement rares est à elle seule un argument important pour la préservation d'une portion de la zone de développement. Cette zone étant à la fois importante pour la nidification et la reproduction, ainsi que pour la nourriture et le repos qu'elle procure pour les oiseaux nichant à proximité, ou en migration. Ces milieux, bien que reconnus pour la richesse de leur faune et de leur flore, disparaissent rapidement en raison de l'urbanisation et de la transformation accélérée de l'occupation des sols. »

Compte tenu de la richesse du territoire en question, **la Fondation David Suzuki recommande la protection de l'ensemble du territoire de manière à assurer l'intégrité de l'habitat des espèces à statut susmentionnées.** Nous ne sommes pas en mesure de garantir qu'un développement partiel du territoire n'aurait pas de conséquences néfastes sur plusieurs de ces espèces. Un scénario de développement partiel aurait nécessairement des impacts négatifs sur la faune et la flore qui pourraient menacer la survie de certaines d'entre elles.

Si toutefois un développement devait se faire, il devrait impérativement viser à protéger l'habitat d'espèces dites « parapluies », dont la protection aurait pour effet d'augmenter les chances de survie d'autres espèces. Dans un scénario de conservation partielle, les espèces et territoires suivants devraient faire l'objet d'une protection prioritaire.

Oiseaux à statut

Si le développement avait lieu, il serait très important d'assurer la protection des zones de nidification et d'alimentation des oiseaux menacés, vulnérables ou susceptibles de l'être. La carte des goglus des prés

ci-jointe en est un exemple (figure 3). « Aussi pour la sturnelle des prés, une zone près du champ d'atterrissage pour petit avion devraient aussi faire l'objet d'étude pour confirmer sa nidification. Il serait aussi important d'identifier l'habitat des hiboux des marais dans la zone de développement afin de ne pas nuire à cette espèce à statut. Des superficies supplémentaires sont probablement nécessaires afin de faire une zone tampon et de préserver la qualité et l'intégrité de leurs territoires ».

Reptiles et amphibiens à statut

« L'habitat que procurent les friches et les champs dans la zone de développement est aussi très important pour les amphibiens et reptiles, dû à la connexion avec les milieux humides permanents ou temporaires du reste de la zone d'étude. Pour les deux couleuvres à statut ainsi que pour la salamandre complexe de Jefferson (en attente de statut) que l'on retrouve dans la zone de développement, les zones de présence de ces espèces, dans le rayon de leurs habitats, devraient être conservées. »

« La conservation d'un domaine vital pour la couleuvre tachetée (environ 480m de diamètre) et pour la couleuvre brune (entre 39 et 60m de diamètre) autour des points d'observations de celles-ci, ainsi que la conservation des hibernacles déjà observés, serait une mesure de protection impérative pour ces espèces. Des efforts de conservation de corridors de dispersion et avec la sensibilisation faite aux futurs habitants du territoire serait aussi souhaitable. »

Aigremoine pubescente

« L'aigremoine pubescente est une plante très rare. Il n'y a que 11 occurrences (dont 8 récentes) connues au Québec. Bien que le nombre de 40 individus, divisé en 3 sous-populations, soit bien peu élevé, il semble que cela soit la plus grande population connue à ce jour dans la province. En réalité, l'aigremoine pubescente se trouve dans une situation d'extrême précarité étant donné la nature de son habitat: boisé ouvert, bordure de sentier, friche, orée du bois ainsi que le fait qu'elle se retrouve dans des secteurs des très hautes densités humaines, soit aux alentours de l'île de Montréal. La protection d'une telle espèce est une responsabilité vitale pour le maintien de la biodiversité au Québec. Cette population d'aigremoinnes pubescentes, étant la plus grande connue dans la province, nécessite une protection. » Leur localisation est en rosée dans la figure 2.

La Sanicle du Canada : Plante disparue redécouverte

« Par ailleurs, l'observation de la sanicle du Canada à Montréal est la plus importante découverte de cet inventaire botanique. On croyait cette espèce disparue de Montréal et de sa région. D'ailleurs, il n'y a que 5 occurrences enregistrées dans les données du CDPNQ, dont seulement 3 sont récentes. Cette plante est donc encore plus rare que la précédente. Son rang de priorité est donc aussi S1. Puisque c'est la seule occurrence connue dans cette région, si l'habitat ainsi sa population de sanicle du Canada sont détruits, l'espèce risque bel et bien de disparaître de l'île de Montréal. La conservation de la zone contenant cette occurrence est donc de la plus haute importance. » Leur localisation est à la figure 2 en rouge.

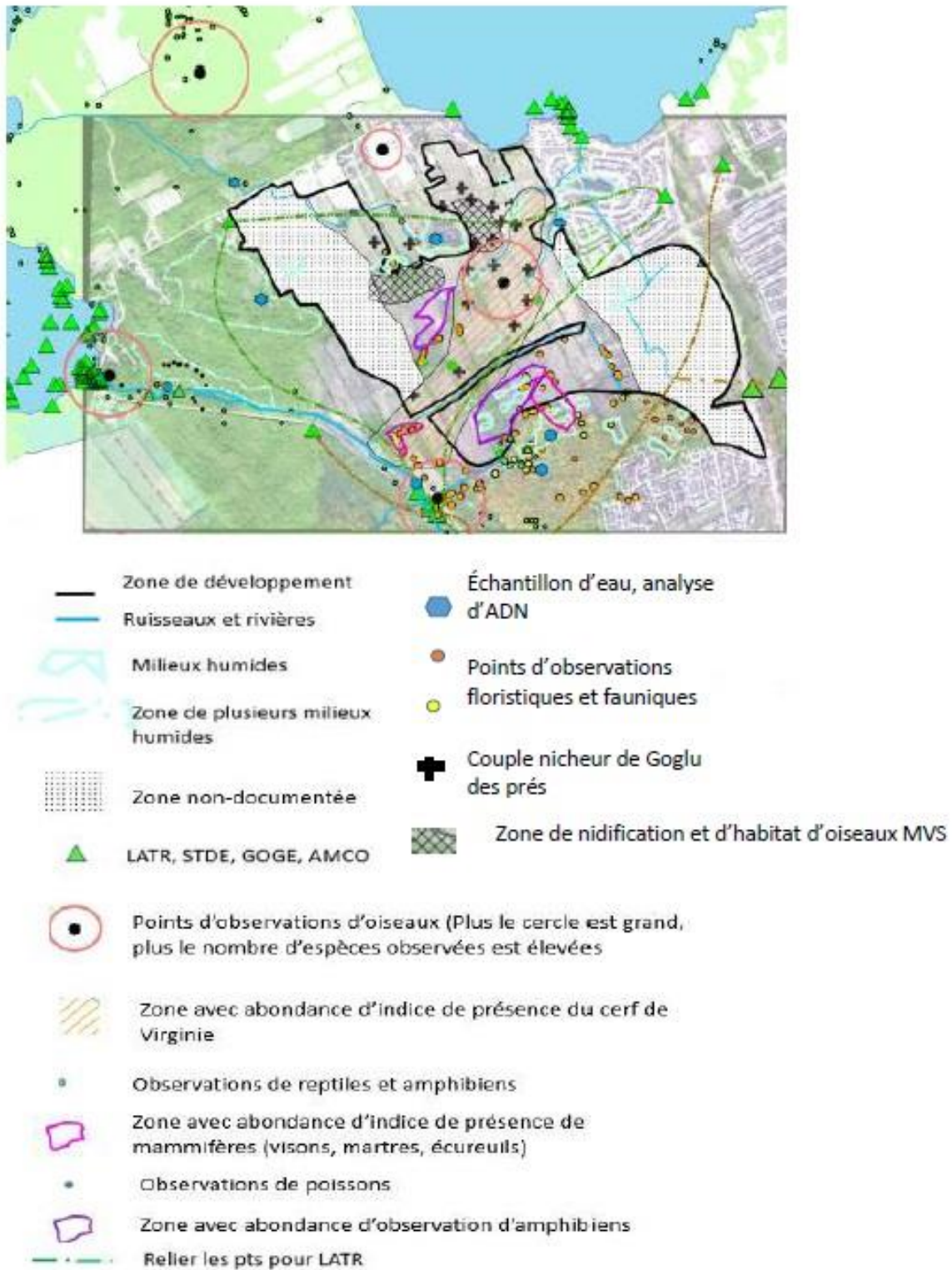


Figure 3 Carte des observations des goglus des prés

L'importance des friches comme habitats

« De par sa qualité et sa superficie, la section champs/friches de la zone d'étude est un habitat de haute qualité pour les espèces champêtres, qui pour la plupart ont subi un déclin important de leurs effectifs durant les 30-40 dernières années. Dans ce contexte, la zone de développement revêt une importance écologique forte, d'autant plus que les habitats de cette qualité et de cette superficie sont rarissimes sur l'île de Montréal et dans la CMM. »

« Il est aussi important de mentionner que la présence de zones boisées d'âge varié, incluant les friches, permet de diversifier les habitats pour la faune et la flore. Plusieurs de ces friches, qui ont le potentiel de se développer en jeunes forêts et éventuellement en forêts matures, devraient être conservées, notamment les friches 3, 6, 7, 8 et 9 » (figure 1).

« Outre cela, il serait important de protéger plusieurs hectares de champs et de friches autour des occurrences connues de Sanicles du Canada et d'Aigremoine pubescente pour deux raisons. D'abord, ces milieux protégés serviraient d'espace tampon créant une distance avec d'éventuelles nouvelles constructions, qui, elles, favoriseraient le piétinement des plantes. La deuxième raison est le fait que ces champs et ces friches pourraient permettre aux deux espèces de migrer dans l'espace. C'est une nécessité, puisque la Sanicle du Canada et l'Aigremoine pubescente vivent dans des habitats transitoires. C'est-à-dire des bords de champs ou de sentiers, des bois feuillus jeunes et ouverts, semi-ombragés, des friches sèches et des bois rocheux secs ou humides et ouverts. »

Minimiser la fragmentation de l'habitat

On recommande également une stratégie de connexion des habitats entre le boisé Angell et le Cap Saint-Jacques. Étant fragilisé par des développements urbains déjà présents, il est important de minimiser la fragmentation entre ces deux endroits.

Conclusion

Ce secteur de Pierrefonds a une biodiversité exceptionnelle et sa perturbation entraînerait une baisse des populations des différentes espèces à statut présentes sur son territoire. Compte tenu du peu de milieux naturels de grande richesse encore disponibles sur l'île de Montréal, il est essentiel de protéger les milieux encore existants pour atteindre nos objectifs de conservation.

Le développement de ce secteur très riche en biodiversité et notamment en espèces rares aurait inévitablement un effet négatif important en termes de :

- perte directe d'habitats terrestres et diminution de la taille des habitats résiduels
- possibilité de dégradation de l'habitat aquatique
- perte de connectivité des habitats à différentes échelles.

Finalement, les auteurs du présent document suggèrent de mettre en place plusieurs mesures de protection pour les différentes espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement de ce territoire, qu'elles soient présentes dans la zone de développement ou autour de celle-ci dans la zone d'étude. Nous souhaitons donc voir une collaboration entre le gouvernement fédéral, provincial, municipal et les promoteurs présents sur le territoire pour protéger l'habitat des espèces à statut.